

Séance ordinaire du 4 novembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 4 novembre 2019 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Gilles Bastien	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Madame	Ariane Matteau	Conseillère
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE E/T RAPPORT DU MAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19 h 00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2019-11-04-261

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois d'octobre 2019

0-5 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2019
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2019
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 octobre 2019
- 100-7 Approbation de la liste des matricules créditeurs au 31 octobre 2019
- 100-8 Communauté St-Gabriel de Bouchette – Remboursement – Eau de Pâques
- 100-9 Planification budgétaire 2020 - Calendrier
- 100-10 Programme PMVI d'Hydro-Québec – Rénovation et réparation de l'Église - Deuxième demande de la Communauté St-Gabriel de Bouchette
- 100-11 Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki Haute-Gatineau (RIAM) - Prévisions budgétaires 2020
- 100-12 Souper de Noël – Élus, employés et pompiers volontaires
- 100-13 Coopérative de solidarité de Bouchette – Modalités de remboursement
- 100-14 Association de la route de l'eau vive – Nomination de représentants municipaux
- 100-15 Période de questions

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Pince de désincarcération – Suivi du dossier
- 200-3 Plan de sécurité civile - Adoption
- 200-4 Plan de sécurité civile – Protocole d'entente - Bouchette et Messines
- 200-5 Période de questions

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport des travaux exécutés par le service des travaux publics
- 300-2
- 300-3 Rallye Perce-Neige 2020 – Autorisation et collaboration
- 300-4 UMQ – Regroupement d'achats – Abat-poussière – Saison 2020
- 300-5 Acquisition d'une remorque - Soudure mobile Sylvain Lefebvre
- 300-6 Période de questions

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5 Période de questions

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'octobre 2019
- 600-3 Signalisation touristique – Remplacement de panneaux
- 600-4 Période de questions

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Projet Chasse-Galerie – Entente Donald Doiron – Autorisation de signature et déboursés
- 700-2 Déjeuner des bénévoles – Organisation et budget
- 700-3 Période de questions

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019

M.B. 2019-11-04-262

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois d'octobre 2019

Le maire Gilles Bastien a déposé, son rapport d'activités pour le mois d'octobre 2019.

0-5 Période de questions

Aucune question n'est posée.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

Le suivi des procès-verbaux en date du 31 octobre 2019 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2019-11-04-263

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 31 octobre 2019, pour un montant total de 4535.99 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2019

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 31 octobre 2019 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2019

M.B. 2019-11-04-264

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2019 pour un montant total de 125 307.13 \$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 octobre 2019

M.B. 2019-11-04-265

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 octobre 2019 pour un montant de 45 491.54 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Approbation de la liste des matricules créditeurs au 31 octobre 2019

M.B. 2019-11-04-266

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser la directrice générale à émettre les remboursements de taxes, selon la liste déposée et ce, pour un montant de 857.65\$.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Communauté St-Gabriel de Bouchette – Remboursement – Eau de Pâques

M.B. 2019-11-04-267

Considérant qu'une somme de 984.19\$ apparaît aux livres comptables de la municipalité et ce, suite aux activités tenues en 2011, 2012 et 2013 dans le cadre de la cueillette de l'eau de Pâques;

Considérant que le rôle de la municipalité dans l'organisation de cette activité était un rôle de gestionnaire;

Considérant qu'il avait été demandé de conserver ces argents en vue de procéder à l'enregistrement d'un organisme sans but lucratif pour ce genre d'activités;

Considérant que depuis l'année 2014, la contribution de la municipalité à cette activité est remise annuellement à la paroisse, sous forme de chèque;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser la directrice générale à remettre la somme de 984.19\$ à la Communauté St-Gabriel de Bouchette, somme provenant de l'activité « Cueillette de l'eau de Pâques » tenue annuellement de 2011 à 2013.

Adoptée à l'unanimité

100-9 Planification budgétaire 2020 – Calendrier

Note au procès-verbal

Le calendrier de planification budgétaire 2020 est déposé par la directrice générale pour information aux membres du conseil.

100-10 Programme PMVI d'Hydro-Québec – Rénovation et réparation de l'Église - Deuxième demande de la Communauté St-Gabriel de Bouchette

M.B. 2019-11-04-268

Considérant la résolution M.B. 2018-03-05-077 adoptée par les membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 5 mars 2018;

Considérant qu'une des initiatives retenues dans le cadre du programme PMVI d'Hydro-Québec concerne un projet de rénovation et réparation de l'église et ce, au montant de 35 000\$;

Considérant la résolution M.B. 2019-04-15-110 adoptée par les membres du conseil lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 15 avril 2019 concernant un premier versement dans le cadre de cette initiative;

Considérant la résolution déposée par le comité Saint-Gabriel de Bouchette, résolution adoptée lors de leur rencontre tenue le 14 octobre 2019;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'autoriser la directrice générale à émettre d'autres paiements à la Communauté St-Gabriel de Bouchette en remboursement des dépenses relatives aux travaux de réparation et rénovation effectués à l'église sur présentation des factures et ce, jusqu'au remboursement complet de la somme de 35 000\$.

Adoptée à l'unanimité

100-11 Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki Haute-Gatineau (RIAM) - Prévisions budgétaires 2020

M.B. 2019-11-04-269

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2020 de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki Haute-Gatineau;

Considérant qu'à l'article 603 du Code municipal du Québec, la RIAM doit dresser son budget à chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

Considérant que ces prévisions budgétaires indiquent aussi à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice;

Considérant que le budget de la régie doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités. S'il a été ainsi adopté avant le 1er janvier, il entre en vigueur à cette date. S'il n'a pas été adopté à cette date, il entre en vigueur 15 jours après son adoption par au moins les deux tiers des municipalités;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter le budget de la Régie intermunicipale de l'aéroport Maniwaki Haute-Gatineau pour l'exercice financier 2020 et ce, tel que présenté. Un budget dont les revenus et les dépenses prévus sont de l'ordre de 687 829\$.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

La quote-part de la municipalité sera au montant de 16 289\$ comparativement à 16 241\$ pour l'année en cours.

100-12 Souper de Noël – Élus, employés et pompiers volontaires

M.B. 2019-11-04-270

Considérant que les membres du conseil considèrent qu'il est important de tenir un souper de Noël;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater le personnel administratif pour l'organisation d'un souper de Noël. Les personnes invitées pour ce souper sont : les élus, les employés municipaux et les pompiers volontaires en incluant les conjointes et les conjoints. Il est convenu que ce souper se tiendra au « Resto Le Bouchette », restaurant situé sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

100-13 Coopérative de solidarité de Bouchette – Modalités de remboursement

M.B. 2019-11-04-271

Considérant la situation financière de la Coopérative de solidarité de Bouchette;

Considérant les pertes financières que la coopérative doit assumer et ce, suite à la fermeture du pont de fer;

Considérant le prêt de 20 000\$ que la municipalité de Bouchette a accordé à la coopérative et ce, suite à l'adoption de la résolution M.B. 2018-03-05-082 lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 5 mars 2018;

Considérant que ce prêt est remboursable à raison d'un paiement mensuel au montant de 400\$;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que les membres du conseil municipal permettent la suspension des versements mensuels et ce, jusqu'à la prochaine saison estivale.

Adoptée à l'unanimité

100-14 Association de la route de l'eau vive – Nomination de représentants municipaux

M.B. 2019-11-04-272

Considérant que la municipalité de Bouchette doit nommer deux représentants agissants pour la municipalité et ce, auprès de l'organisme Association de la route de l'eau vive (AREV);

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de désigner les conseillers Monique Pelletier et Jean Daoust comme représentants de la municipalité de Bouchette au sein de l'organisme « Association de la route de l'eau vive (AREV).

Adoptée à l'unanimité

100-15 Période de questions

Une question est posée concernant le sujet suivant :

- RIAM – Avantages pour la municipalité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
-----	-------------------

200-1 **Rapport d'activités du service incendie**

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois d'octobre 2019.

200-2 **Pince de désincarcération – Suivi du dossier**

Note au procès-verbal

La Ville de Maniwaki conservera les équipements de l'ASO.

Dossier à suivre.

200-3 **Plan de sécurité civile - Adoption**

M.B. 2019-11-04-273

Attendu que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Attendu que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

Attendu que le conseil municipal de Bouchette reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Attendu que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

Attendu que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* qui a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que pour se conformer à cette nouvelle réglementation, la municipalité a l'obligation légale de revoir son plan municipal de sécurité civile;

Attendu que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile doivent être conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Attendu que certaines informations à inclure dans le plan seront complétées ultérieurement;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu :

Que le plan municipal de sécurité civile de la municipalité de Bouchette ayant fait l'objet d'une révision soit adopté;
Que le personnel administratif soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

200-4 Plan de sécurité civile – Protocole d'entente – Bouchette et Messines

M.B. 2019-11-04-274

Considérant qu'à compter du 9 novembre prochain, les municipalités de Bouchette et de Messines (ci-après, « les municipalités ») devront être en mesure de déployer sur leur territoire respectif un plan de sécurité civile comportant les mesures prévues au règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Considérant qu'à l'intérieur des plans respectifs, les municipalités se doivent d'identifier des centres substitués advenant le cas où leur local respectif serait frappé par un sinistre quelconque permettant d'établir leur centre de coordination, centre de services aux personnes sinistrées et d'un lieu pour la tenue des activités de presse;

Considérant que les municipalités sont toutes deux propriétaires de chacun centre communautaire qui pourrait être utilisé pour installer lesdits centres mentionnés ci-dessus;

Considérant que la présente résolution servira de protocole d'entente.

En conséquence, sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Monique Pelletier, Il est résolu à l'unanimité

Que le préambule fasse partie de cette résolution;

Que le Conseil municipal de Bouchette autorise la Municipalité de Messines à utiliser la salle municipale comme centre de coordination substitut, centre substitut de services aux personnes sinistrées et lieu substitut pour la tenue des activités de presse dans l'éventualité où leurs propres installations ne seraient pas opérationnelles;

Que ledit local sera mis à la disposition de la municipalité de Messines à titre gratuit.

Que la présente résolution est subordonnée à l'adoption par la municipalité de Messines des mêmes dispositions pour la municipalité de Bouchette;

Que la présente entente est pour une période indéterminée. Advenant qu'une des municipalités participantes souhaite y mettre fin, elle pourrait le faire par résolution de son conseil en informant l'autre partie.

Adoptée à l'unanimité

200-5 Période de questions

Aucune question n'est posée.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport des travaux exécutés par le service des travaux publics

Note au procès-verbal

Le rapport des travaux exécutés par le service des travaux publics est déposé par l'inspecteur municipal.

300-2

300-3 Rallye Perce-Neige 2020 – Autorisation et collaboration

M.B. 2019-11-04-275

Considérant la demande écrite déposée par monsieur Éric Morin, président du Club Rallye Maniwaki, au nom des organisateurs du Rallye Perce-Neige Maniwaki 2020;

Considérant que les concurrents à ce Rallye emprunteront certaines voies de circulation dans la municipalité de Bouchette à des fins d'épreuves de classement;

Considérant que la demande consiste à permettre aux concurrents d'utiliser les voies de circulation concernées, soit la Montée Blue Sea, le chemin Carle et le chemin du Cimetière;

Considérant que le blocage des accès et la sécurité seront assurés par le groupe organisateur;

Considérant que cette année, le comité demande officiellement la collaboration de personnel de la municipalité afin d'informer individuellement les résidents concernés par la fermeture de ces voies de circulation;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de permettre aux organisateurs du Rallye Perce Neige Maniwaki 2020 d'utiliser lesdites voies de circulation lors du Rallye qui se déroulera les 31 janvier et 1^{er} février 2020, la journée du rallye étant samedi, le 1^{er} février 2020.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

La directrice générale fera le suivi en ce qui concerne la collaboration du personnel de la municipalité pour aviser les résidents concernés par la fermeture, tout comme l'an passé.

300-4 UMQ – Regroupement d'achats – Abt-poussière – Saison 2020

La municipalité n'adhèrera pas à ce regroupement.

300-5 Acquisition d'une remorque – Soudure mobile Sylvain Lefebvre

M.B. 2019-11-04-276

Considérant que Sylvain Lefebvre a une remorque usagée présentement à vendre;

Considérant que selon les informations transmises par l'inspecteur municipal, la remorque est en bon état;

Considérant qu'il serait intéressant que la municipalité ait ce genre d'équipement pour le service de la voirie et autres usages;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de procéder à l'acquisition d'une remorque (largeur de 8.6 pieds et longueur de 20 pieds) auprès de Soudure mobile Sylvain Lefebvre au prix de 4 000\$. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations – Voirie » (03-600-00-000).

Adoptée à l'unanimité

300-6 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Déneigement
- Fossés – Montée 31 milles
- Courbe – Montée 31 milles
- Nivelage des chemins
- Ponceau – Montée 31 milles – Castors
- Travaux pont de fer
- Déneigement bout de chemin – Montée 31 milles

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

400-5 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant le sujet suivant :

- Collecte des déchets

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'octobre 2019

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'octobre 2019 sont déposées.

600-3 Signalisation touristique – Remplacement de panneaux

M.B. 2019-11-04-277

Considérant que la réglementation municipale permet l'installation de panneaux de direction;

Considérant que la municipalité de Bouchette veut garder le contrôle sur la signalisation routière afin que cette dernière soit uniforme à la grandeur du territoire municipal;

Considérant les résolutions antérieures adoptées concernant ce sujet,

M.B. 2012-07-03-187 en juillet 2012

M.B. 2013-02-04- 043 en février 2013

M.B. 2016-07-04-176 en juillet 2016

M.B. 2019-09-09-233 en septembre 2019;

Considérant que les membres du conseil désirent compléter les spécifications demandées concernant ce sujet, entre autres, lors de remplacement des panneaux déjà autorisés;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu de permettre l'installation de panneaux de direction sur le territoire de la municipalité selon les spécifications suivantes :

- La municipalité fournira les poteaux nécessaires à l'installation des panneaux de direction.
- Dans tous les cas, le personnel de la municipalité procèdera à l'installation desdits poteaux ainsi que du panneau fourni par le demandeur.
- Le panneau devra respecter les critères de l'ATR en ce qui concerne entre autres les diagrammes standards, la couleur (bleu) et la grandeur (maximum de 4 pieds de large).
- Une ébauche du panneau devra être présentée et approuvée par la direction générale de la municipalité.
- Lors de la première installation, des frais administratifs de 100\$ par panneau sont exigés et payables avant l'installation.
- Des frais de 50\$ par panneau seront exigés lorsque le demandeur prévoit le remplacement de son panneau et ce, pour la même entreprise.
- Des frais de 100\$ par panneau seront exigés lorsque le demandeur voudra relocaliser son panneau.

Adoptée à l'unanimité

600-4 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Règlement panneaux - Frais
- Panneaux non conformes

700	LOISIRS ET CULTURE
-----	--------------------

700-1 Projet Chasse-Galerie - Entente Donald Doiron – Autorisation de signature et déboursés

Autorisation de signature

M.B. 2019-11-04-278

Considérant la résolution M.B. 2018-04-09-105 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire du 9 avril 2018 concernant une demande de subvention dans le cadre du programme de subvention FDT de la MRCVG;

Considérant la réponse positive reçue suite à cette demande de subvention;

Considérant la résolution M.B. 2018-12-12-332 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2018 concernant le contrat à être conclu avec monsieur Donal Doiron visant l'exécution d'une œuvre d'art, soit le canot de la Chasse-galerie;

Considérant la résolution M.B. 2019-04-15-118 adoptée lors de la séance de conseil tenue le 15 avril 2018 concernant un mandat à notre firme d'avocats afin de vérifier et valider l'ébauche du contrat préparé par la direction générale;

Considérant les rencontres et les échanges tenues par la direction générale avec l'artiste, monsieur Donald Doiron;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'autoriser le maire Gilles Bastien et la directrice générale à signer le contrat d'exécution d'une œuvre d'art entre la municipalité de Bouchette et Monsieur Donald Doiron.

Adoptée à l'unanimité

Autorisation des déboursés

M.B. 2019-11-04-279

Considérant la résolution M.B. 2019-11-04-278 adoptée séance tenante concernant la signature du contrat d'exécution d'une œuvre d'art convenu avec monsieur Donald Doiron;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'autoriser la directrice générale à effectuer les déboursés relatifs au contrat d'exécution de l'œuvre d'art, canot de la Chasse-galerie, et ce, en toute conformité avec les modalités incluses à l'intérieur du contrat d'exécution

Adoptée à l'unanimité

700-2 Déjeuner des bénévoles - Organisation et budget

M.B. 2019-11-04-280

Considérant qu'un comité est à organiser un déjeuner municipal qui se tiendra le 24 novembre prochain;

Considérant que ce déjeuner est tenu en l'honneur des personnes qui ont fait du bénévolat dans la municipalité en 2019;

Considérant que lors de l'élaboration du budget 2019, la dépense reliée à cette activité avait été prévue;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu de débloquer la somme de 4 000\$ \$ en vue de l'organisation du déjeuner des bénévoles qui se tiendra le 24 novembre prochain.

Adoptée à l'unanimité

700-3 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Déjeuner des bénévoles – Souligner un bénévole en particulier
- Années de service d'un employé

800	CORRESPONDANCE
-----	----------------

800-1 Resurfaçage de la Route 105

M.B. 2019-11-04-281

Considérant que l'état de la Route 105 se dégrade d'années en années;

Considérant que le resurfaçage de cette route est nécessaire à partir de La Pêche jusqu'à l'intersection de la Route 117;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu que la municipalité de Bouchette appuie la municipalité de Kazabazua dans sa demande au ministère des Transports du Québec d'inclure dans sa prochaine programmation des travaux, le resurfaçage de la Route 105 à partir de La Pêche jusqu'à l'intersection de la Route 117.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
-----	-------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
------	----------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Travaux chemin Paul et Rivière-Gatineau Sud
- Travaux accotements - Rivière-Gatineau Nord
- Contrat chemins d'hiver
- Test d'eau – Plomb – municipalité et école

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2019-11-04-282

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 40.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière